

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

9 novembre 2012

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2013 - (N° 235)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

**AMENDEMENT**

N ° II-500

présenté par  
M. Terrasse

-----

**ARTICLE 67****Mission « Relations avec les collectivités territoriales »**

Rédiger ainsi l'alinéa 13 :

« d) À la première phrase du premier alinéa du IV, après la référence : « 3° » est insérée la référence : « du I » et à la deuxième phrase du même alinéa, après le mot : « alinéa », est insérée la référence : « du II » ; »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement de coordination.